

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 JUIN 2019

2019/35 - TARIFS 2019

Les tarifs des différents services municipaux lommois ont été fixés par délibérations du Conseil Communal de Lomme n°2018/46 du 20 juin 2018 et n°2018/87 du 05 décembre 2018.

Il convient d'actualiser les tarifs concernés par une application en septembre 2019. Il est proposé de majorer les tarifs sur la base de l'inflation annuelle 2018 constatée au 31 décembre, soit 1 %.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

♦ **ADOPTER** les tarifs des services suivants, tels que repris en annexes, à compter du 2 septembre 2019 :

- Annexe 1 - Restaurant Scolaire
- Annexe 2 - Monétique
- Annexe 3 - Garderies éducatives et Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H)
- Annexe 4 - Classes de découverte
- Annexe 5 - Cours de musique et de danse
- Annexe 6 - Cours de coupe et couture
- Annexe 7 - Cours de théâtre
- Annexe 8 - Evènements culturels et d'animation
- Annexe 9 - Visites de la ferme éducative

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme